



**AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS**

**ARMP/DG/001/EN/2018**

**A Monsieur le Chef de Cabinet Civil  
du Président de la République  
à  
BUJUMBURA**

**Objet :** Demande de dérogation spéciale pour  
passer un marché par entente directe

**Monsieur le Chef de Cabinet Civil,**

Faisant suite à votre requête introduite auprès de l'ARMP en date du 12/06/2018, en rapport avec une dérogation spéciale de passer un marché de fourniture du ciment et des armatures à béton par entente directe, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que le Conseil de Régulation de l'ARMP l'a analysée lors de sa réunion ordinaire du 28/06/2018.

A cet effet, il a été noté que votre demande est motivée par le fait que le marché susmentionné avait fait l'objet d'un appel d'offres ouvert, au mois de mars 2018, mais qu'aucun soumissionnaire n'a présenté d'offres sur les lots relatifs à la fourniture du ciment, d'une part. Vous soulignez, d'autre part, que pour les autres lots, un seul soumissionnaire a présenté son offre, mais que les prix unitaires proposés par ce dernier étaient de loin supérieurs à ceux du marché local, avec un manque à gagner non négligeable. Vous ajoutez qu'en plus, le soumissionnaire exigeait une avance de démarrage de 100%, alors que cette condition était contraire aux stipulations du DAO.

Par ailleurs, vous affirmez que, par certains endroits et cela depuis le mois de janvier de cette année 2018, il y a une urgence des besoins en matériaux de construction, pour le parachèvement des infrastructures communautaires programmées pour leur inauguration dans le cadre des cérémonies marquant le 56<sup>ème</sup> anniversaire de l'Indépendance de notre pays (période allant de juillet à décembre 2018).

Après analyse de votre requête, le Conseil de Régulation a constaté les éléments suivants :

- Comme plus haut souligné, le requérant précise les circonstances particulières motivant l'urgence de la demande ;
- A ce titre, l'article 101, 2) du Code des Marchés Publics précise que le marché par entente directe est passé « Dans le cas d'urgence impérieuse motivée par des circonstances imprévisibles ou de cas de force majeure nécessitant une intervention immédiate » ;

1



